

DEMANDE DE DÉTACHEMENT DANS LE CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION

Année scolaire 2010/2011

2^{ème} classe (art.25) du décret statutaire *

1^{ère} classe (art.26) du décret statutaire *

Nom patronymique :	Prénom :
Nom d'usage :	
Poste occupé actuellement :	
Depuis le :	

1 – Carrière de l'intéressé(e), situations professionnelles rencontrées, compétences acquises
(rubrique remplie par l'intéressé(e))

1.1 Etat civil :

né (e) le :

NUMEN :

(pour les personnels de l'éducation nationale)

situation de famille :

nombre d'enfants :

adresse :

téléphone :

adresse électronique :

1.2 Titres universitaires, diplômes, concours administratifs

Nature	Date d'obtention

* cocher la case correspondant à votre demande

Joindre le dernier arrêté de promotion d'échelon

1.3 Activités professionnelles actuelles

Indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises.

1.4 Postes et activités précédents

Indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises.

2 - Vœux du candidat

- Fonctions envisagées

- Type d'établissements

- Académies (10 maximum)

Date et signature du candidat

4 - Avis du recteur sur l'aptitude du candidat

- sur le principe** favorable
 défavorable

- sur les types de postes demandés

- favorable
 défavorable

Date et signature

DIPER 1/1

DEMANDE DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL DE DROIT

NOM : Prénom :

Grade :

Adresse :

Affectation :

CIRCONSCRIPTION :

Temps partiel pour élever un enfant de moins de 3 ans (pas de surcotisation)

Préciser les NOM, Prénom et date de naissance de votre dernier enfant :

..... /...../.....

GROSSESSE EN COURS OUI NON Date prévue de l'accouchement/...../.....

Temps partiel pour donner des soins au conjoint ou à un ascendant ou un enfant handicapé

(voir demande de surcotisation jointe)

NOM, prénom :

Motif :

Fournir les justificatifs du lien de parenté et un certificat médical ou d'allocation d'éducation spéciale

Préciser la quotité souhaitée (voir annexe I)

- RÉPARTITION HEBDOMADAIRE :**
- 50 % hebdomadaire
 - 75 % (6 demi-journées)
 - 62.5 % (5 demi-journées)

TEMPS PARTIEL à 50 % ANNUALISÉ *

Le cas échéant, NOM du collègue avec lequel vous souhaitez travailler et sur quel poste ?

(joindre une lettre signée conjointement) :

Alternance en 2 périodes égales travaillées : 1^{re} période du 01/09/2010 au 31/01/2011

2^e période du 01/02/2011 au 31/08/2011

Au cas où l'annualisation ne pourrait être mise en œuvre :

- maintien de la demande de temps partiel à 50 %
- annulation de la demande

À le/...../..... Signature de l'intéressé(e) :

Avis et signature de l'Inspecteur de circonscription :

Date :

DEMANDE DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION

NOM : Prénom : Titulaire
Grade :

Adresse :

Affectation :
CIRCONSCRIPTION :

Préciser la quotité souhaitée

RÉPARTITION HEBDOMADAIRE

- 50 % hebdomadaire
 75 % (6 demi-journées)

RÉPARTITION ANNUELLE

- 50 % annualisé*

Le cas échéant, NOM du collègue avec lequel vous souhaitez travailler et sur quel poste ?
(joindre une lettre signée conjointement) :

Alternance en 2 périodes égales travaillées : 1^{re} période du 01/09/2010 au 31/01/2011
2^e période du 01/02/2011 au 31/08/2011

Au cas où l'annualisation ne pourrait être mise en œuvre :

- maintien de la demande de temps partiel à 50 %
 annulation de la demande

À le/...../..... Signature de l'intéressé(e) :

Avis et signature de l'Inspecteur de circonscription : Date :	Décision de l'Inspecteur d'Académie : Claude PICANO
--	--

*LE TEMPS PARTIEL ANNUALISÉ NE POURRA ÊTRE ACCORDÉ QUE SOUS RÉSERVE DES NÉCESSITÉS DE SERVICE (note de service n°2004-029 du 16-02-04 –BOEN n°9 du 26 février 2004)

TEMPS PARTIEL – ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

DEMANDE DE SURCOTISATION

NOM : Prénom :

Date de naissance : Grade :

Affectation :

Je soussigné(e), demande à surcotiser au titre de la période de temps partiel sur la base du traitement soumis à retenue pour pension correspondant à celui d'un fonctionnaire de même grade, échelon et indice travaillant à temps complet, selon un taux défini en fonction de ma quotité de service :

Quotité 75 % → taux 12,92 %
Quotité 50 % → taux 17,99 %

Exemple. Un enseignant perçoit un traitement indiciaire brut à temps plein de 2 000 €, soit 1 000 € à 50 % :

<i>Traitement plein</i>	2000 €	
<i>Quotité de service / Traitement</i>	50 % = 1000 €	
<i>Cotisation sur un service à 50 %</i>	7,85 % de 1000 €	78,50 € par mois
<i>Cotisation optionnelle</i>	17,99 % de 2000 €	359,80 € par mois
<i>Surcotisation</i>	359,80 – 78,50 = 281,30 €	

La décision de surcotiser est définitive et ne pourra être annulée en cours d'année.

Fait à le

Signature

RENTRÉE SCOLAIRE 2010-2011

Demande de réintégration à temps complet

(Imprimé à retourner à l'IEN de circonscription)

Je soussigné(e) :

NOM :

PRÉNOM :

GRADE :

ÉTABLISSEMENT D'AFFECTION :

sollicite, pour la rentrée scolaire 2010-2011, ma réintégration à temps complet, dans mes fonctions.

Fait àle

Signature :

VISA DE L'IEN

ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011
DEMANDE DE CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITÉ
NOUVELLE DEMANDE

NOM PRÉNOM

NÉ(E) le

GRADE DISCIPLINE

ÉTABLISSEMENT

Je choisis de partir à la retraite :

à la fin de l'année scolaire de mon 60^e anniversaire, soit le

à la fin de l'année scolaire qui suit la date à laquelle je pourrai justifier du nombre de trimestres d'assurances nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein, sans aller au-delà de la limite d'âge, soit le

N. B. : le versement du traitement brut est continué jusqu'à la fin du mois lorsque la date de départ en retraite est fixée entre le 1^{er} et le 30 du mois. En revanche, le versement des indemnités y compris l'indemnité de C.P.A. cesse le jour du départ en retraite.

Je souhaite exercer en C.P.A. selon les modalités de service suivantes :

quotité dégressive : 80 % pendant les 2 premières années puis 60 %

quotité fixe : 50 %

OU

Je souhaite exercer en C.P.A. et bénéficier d'une période de cessation totale d'activité :

avec quotité de travail dégressive : 100 % pour les deux premières années, 80 % pour la 3^e année et, le cas échéant, 60 % au-delà

avec quotité de travail fixe : 100 % la première année et, le cas échéant, 50 % au-delà

SURCOTISATION :

Je souhaite :

cotiser à taux plein pendant ma période de C.P.A. afin que cette période soit prise en compte pour le calcul de ma pension comme période de travail à temps plein

ne pas cotiser à taux plein.

NB : la demande de surcotisation est une option qui est irrévocable

Je m'engage à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de ma retraite en temps utile.

Fait à le Signature de l'intéressé(e)

AVIS de l'Inspecteur d'Académie (en cas d'avis défavorable, joindre un rapport circonstancié signé par l'intéressé) :

Fait à le Signature

Service du budget et de
l'égalité des chances

Sous-direction de
l'orientation, de
l'adaptation scolaire et
des actions éducatives

Bureau
des actions éducatives,
culturelles et sportives

DGESCO B2-3
n° 2009-0576

Paris, le **2** **nov.** 2009

Le Ministre de l'Éducation nationale,
Porte-parole du Gouvernement,

à

Mesdames les Rectrices et messieurs les
Recteurs d'académie,
Mesdames les Inspectrices et messieurs les
Inspecteurs d'académie, directrices et
directeurs des services départementaux de
l'éducation nationale.

Objet : Opération « A chacun son Tour »

Le Tour de France constitue une occasion privilégiée de promouvoir la pratique du vélo en tant que vecteur d'acquisition de connaissances et de compétences physiques, culturelles, civiques ou sociales.

L'intérêt que les enfants et leurs parents portent à la pratique de la bicyclette a conduit la société Amaury Sport Organisation (A.S.O.), organisatrice du Tour de France, à mettre en place, au cours des deux dernières années scolaires, une opération destinée aux élèves de cours moyen intitulée « A chacun son Tour », en partenariat avec l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et la Fédération française de cyclisme.

Afin de conforter le succès rencontré auprès des classes concernées, le ministère a formalisé son partenariat avec trois initiateurs de l'opération par une convention triennale signée le 30 avril 2009, dont vous trouverez ci-joint copie.

Cette opération permet à toutes les classes volontaires du cycle 3 et tout particulièrement à celles des départements traversés par le Tour de France :

- de mener un projet pluridisciplinaire autour de la pratique du vélo et du Tour de France, en lien et en conformité avec les programmes d'enseignement de l'école primaire. Des documents pédagogiques sont à la disposition des enseignants sur le site Internet www.achacunsontour.com ;

.../...



2 / 2

- de participer à des rencontres sportives organisées par l'USEP ;
- de visiter et d'expérimenter les ateliers du « cycloparc » installé dans certaines villes qui accueilleront une étape du Tour de France l'été suivant

Les apprentissages conduisant à la maîtrise du pilotage de la bicyclette prennent place dans les enseignements habituels d'éducation physique et sportive.

Les rencontres périscolaires se feront sous la responsabilité de l'USEP et la participation éventuelle de certains élèves aux manifestations accompagnant le Tour de France, pendant les vacances scolaires, restera sous la responsabilité des familles et, éventuellement, des autres partenaires de l'opération.

Les classes des départements non traversés par le Tour de France 2010 peuvent non seulement avoir accès aux documents pédagogiques du site Internet de l'opération, mais aussi s'inscrire à l'événement sportif « Le P'tit Tour USEP » organisé par l'USEP.

Je vous serai obligé de bien vouloir permettre aux classes volontaires de participer à cette opération et je vous remercie de m'informer, le cas échéant, des difficultés qui pourraient vous être signalées.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur général de l'enseignement scolaire


Jean-Louis Nottbrot

PJ : convention du 30 avril 2009 relative à l'opération « A chacun son tour » signée entre le Ministère de l'Éducation nationale, Arnaury Sport Organisation, l'USEP et la Fédération française de cyclisme.

Le ministère de l'Éducation nationale

Amaury Sport Organisation (ASO)

La Fédération Française de Cyclisme (FFC)

L'Union Sportive de l'Enseignement du
Premier degré (USEP)

CONVENTION CADRE

Etablie entre les soussignés :

L'Etat - ministère de l'Éducation nationale,
représenté par Monsieur Xavier Darcos, ministre,
ci-dessous dénommé « le ministère »,

Amaury Sport Organisation (ASO),
représenté par Monsieur Christian Prudhomme, directeur du Tour de France,

La Fédération Française de Cyclisme (FFC),
représentée par Monsieur David Lappartient, président,

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP),
représentée par Monsieur Jean-Michel Sautreau, président,

Preamble

La pratique du vélo fait partie des activités qui servent de support à la mise en œuvre de l'éducation physique et sportive à l'école, et trouve également sa dimension éducative dans les pratiques sportives mises en place par l'USEP. Elle contribue au développement physique et psychologique de l'élève, à l'apprentissage des comportements responsables et respectueux de soi et des autres.

Le Tour de France est un événement majeur de la vie sportive internationale. Sa popularité l'inscrit dans le paysage culturel et sportif français et lui confère un rayonnement patrimonial riche, tant pour les adultes que pour les enfants. Il constitue une occasion privilégiée pour promouvoir la pratique du vélo en tant que vecteur d'acquisition de connaissances et de compétences physiques, culturelles, civiques ou sociales.

La Fédération Française de Cyclisme a pour mission de développer et d'organiser le sport cycliste sous toutes ses formes. Elle contribue, dans le cadre de ses écoles de vélo, à faire découvrir et aimer le sport et le vélo à travers ses activités ainsi qu'à travers la vie associative.

C'est pourquoi les signataires de la présente convention décident de promouvoir la pratique du vélo sous toutes ses formes en mutualisant leurs compétences autour d'une action ludopédagogique intitulée « A chacun son Tour ».

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Par la présente convention, les signataires décident de renforcer leur partenariat mis en place autour de l'opération « A chacun son tour » organisée par ASO à destination des élèves des classes de cours moyen.

Article 2

Par la mise en œuvre de l'opération « A chacun son tour », les signataires poursuivent les objectifs suivants :

- promouvoir la pratique du vélo auprès des élèves de cours moyen et de leurs enseignants ;
- promouvoir le cyclisme comme moyen d'acquisition de connaissances et de compétences culturelles, physiques, sportives, civiques et sociales dans le cadre de l'EPS et des pratiques sportives mises en place par les associations d'école USEP ;
- contribuer à l'éducation à la santé, au développement durable, et à la sécurité routière des élèves.

Article 3

L'opération « A chacun son Tour » comprend les actions suivantes :

1. Elle propose aux enseignants du 1^{er} degré de mener dans leur classe un projet pluridisciplinaire autour de la pratique du vélo et du Tour de France, en lien et en conformité avec les programmes d'enseignement de l'école primaire.
Des documents pédagogiques communs sont élaborés à destination des enseignants.
Des intervenants extérieurs qualifiés de la FFC ou de ses organes déconcentrés peuvent apporter leur aide et leur soutien aux enseignants dans la mise en œuvre du projet, dans le respect des principes qui réglementent les interventions extérieures durant le temps scolaire.

K.D.

AMS

2. Le travail mené en classe peut se prolonger par la participation de la classe à un cycloparc organisé dans son département. Un cycloparc est un village itinérant d'animations ludopédagogiques organisé dans certaines villes qui accueillent une étape du Tour de France l'été suivant. La FFC contribue à l'encadrement des ateliers par la mise à disposition de personnels qualifiés de la FFC (brevet d'Etat), accompagnés de plusieurs éducateurs fédéraux des clubs sportifs locaux.

3. Les classes sélectionnées sur le cycloparc sont invitées par ASO, accompagnées par l'USEP pendant les vacances scolaires, à découvrir de manière privilégiée un départ, une arrivée finale ou d'étape du Tour de France.

4. Une sélection d'enfants ayant participé à l'opération, invitée sous la responsabilité d'ASO, est accompagnée par l'USEP à l'arrivée finale du Tour de France à Paris pour rouler sur les Champs-Élysées.

L'opération « A chacun son tour » est complémentaire de l'opération « Le P'tit Tour USEP » organisée par l'USEP avec le soutien du ministère de l'Education nationale.

Article 4

Dans la mise en œuvre de l'opération « A chacun son Tour », les signataires, lors de leurs interventions et à l'occasion de leurs actions de communication, s'engagent à :

- respecter les principes et les valeurs de l'école, notamment en garantissant un partenariat maîtrisé, des messages adaptés à ces valeurs lors des activités promotionnelles de partenaires ;
- faciliter l'accès, sur la base de la gratuité, aux contenus pédagogiques conçus en commun par les signataires ;
- respecter l'intégrité de l'enfant en assurant les conditions d'une sécurité renforcée par la conception des ateliers et par le respect des conditions réglementaires d'encadrement ;
- assurer une coordination de la mise en œuvre de ces activités en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Article 5

Un comité de pilotage national est chargé du suivi et de la mise en œuvre de la présente convention. Il est composé de représentants des quatre signataires et se réunit régulièrement à la demande de chacune des parties.

Article 6

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la première date du Cycloparc de l'édition 2009 soit le 3 avril 2009.

X.S. 

Pendant cette durée, toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect des dispositions de la convention par l'une ou l'autre des parties, elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Paris, en quatre exemplaires le 30 Avril 2009

Le Ministre de l'Education nationale



Xavier Darcos

Le Directeur du Tour de France



Christian Prudhomme

Le Président de la Fédération Française de Cyclisme



David LAPPARTIENT

Le Président de l'Union Sportive de l'enseignement du Premier degré



Jean-Michel Sautreau

Qu'est-ce que la LDH ?

Association généraliste, la LDH lutte contre les atteintes aux droits de l'individu, dans tous les domaines de la vie civique, politique et sociale. Elle ne se contente pas de dénoncer les injustices : elle veut promouvoir la citoyenneté politique et sociale de tous et garantir l'exercice entier de la démocratie. Elle fonde le combat pour les droits de l'Homme sur un engagement civique et politique.

Laïque, la LDH compte des membres de toutes opinions philosophiques et religieuses.

Son intitulé complet, « Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du citoyen », témoigne de ce qu'elle ne veut ni opposer ni séparer les droits individuels de l'Homme et les droits politiques et sociaux des citoyens. Elle estime que les droits de l'Homme, indivisibles et universels, sont sauvegardés et renforcés par le développement des pouvoirs des citoyens.

La LDH est une organisation politique, mais non partisane. Elle se situe dans la République, quitte à en être la mauvaise conscience.

**La LDH fonde le combat
pour les droits de l'Homme
sur un engagement
civique et politique.**

Le logo qui la symbolise reprend des éléments de la devise républicaine : le bonnet phrygien pour la liberté, la balance pour l'égalité.

La LDH n'est en compétition avec aucune autre organisation. Elle respecte l'originalité de chacune et ses spécificités.

Elle entretient les rapports qu'elle juge utiles avec les forces politiques, associatives et syndicales, à l'exception de celles qui violent les principes pour la défense desquels elle a été créée.

Par nature, elle favorise les rassemblements et les actions dans le cadre de collectifs. Elle s'y fixe deux règles : refus des exclusives ; respect de tous les partenaires, dans les processus de prise de décision et dans les actions.

La LDH maintient, autant que possible, un dialogue permanent avec l'Etat. Elle se donne le droit de contrôler l'activité de ses structures, lorsque la défense des droits est en cause ; elle fait connaître ses analyses.

Pour favoriser les changements et les évolutions qui lui paraissent nécessaires, elle sensibilise les pouvoirs publics et l'opinion à ses propositions.

Membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), de l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) et du Réseau euroméditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), elle est concernée par les événements internationaux et la mondialisation.

Thème : Faisons tomber les murs

Françoise Dumont

Vice-présidente de la LDH, présidente du jury

Ce garçon de banlieue auquel cinq minutes suffisent pour rejoindre son collège en longeant quelques immeubles, imagine mal que tôt le matin d'autres collégiens traversent en car la campagne encore endormie pour rejoindre leur établissement scolaire...

Cet élève qui refuse de s'asseoir à côté d'une fille, s'est conformé à l'habitude donnée de se comporter toujours et partout comme « un homme », parce qu'il est indispensable d'éviter toute inacceptable manifestation de « faiblesse »...

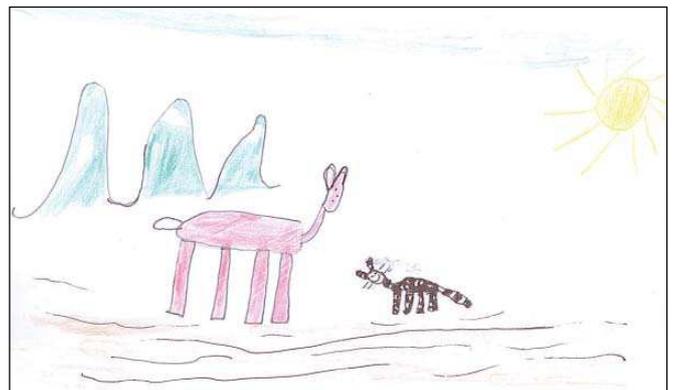
Cette adolescente dont les grands-parents sont décédés depuis longtemps, ne connaît des « vieux » que leurs maisons de retraite. Certes, les médias parlent beaucoup d'eux lorsque le thermomètre s'affole mais les occasions de rencontrer ses aînés sont devenues si rares !

Pour favoriser une prétendue cohésion sociale, l'heure est-elle au dialogue et à la mixité sous toutes ses formes, mais nos sociétés continuent de construire des clivages, des ghettos, dont les limites peuvent être géographiques, sociales, culturelles, religieuses, intergénérationnelles, liées à la différence de sexe...

Des murs d'enceinte parfois bien réels, mais le plus souvent invisibles. Dans tous les cas, ils entretiennent la peur et le rejet de l'autre, la persistance de stéréotypes, le manque de dialogue et de compréhension.

Les enfants et les adolescents n'échappent pas à cette pression – comment le pourraient-ils ? – mais nous sommes convaincus que la grande majorité d'entre eux aspirent à aller vers l'autre, à « faire tomber les murs », à construire une société avec d'autres rapports entre les individus. Une société de partage d'expériences et de vécu, où l'histoire de chacun deviendrait une richesse pour l'autre et non pas une menace...

C'est à partir de cette aspiration que nous vous proposons cette année d'écrire, de dessiner, de coller, de composer... Toutes les formes de production seront les bienvenues. Depuis deux ans, le nombre de participants est en augmentation et nous constatons avec plaisir que la quantité ne nuit en rien à la qualité. Nous n'avons donc qu'un souhait : que cela continue et s'amplifie !



2^{ème} prix catégorie autres textes, travaux individuels 2008-2009 : « Le Chien », réalisé par Thomas Delorme, CE2, école Gabriel Deray, Aline Gavel, Rue.

Le concours

Concours de poèmes



Créé en 1991, le concours « Poèmes et lettres pour la fraternité », renommé en 2005 « Écrits pour la fraternité », s'adresse aux classes de grande section de maternelle, du primaire, de collège, de lycée et d'institut médico-éducatif (IME).

Sont acceptées toutes les œuvres en prose ou en vers, dactylographiées ou manuscrites, illustrées ou non.

Les œuvres doivent parvenir à la LDH la plus proche de chez vous, avant le 31 mars 2010.

La fiche de participation doit impérativement être jointe à l'œuvre et indiquer l'autorisation de publication.

Vous pouvez trouver la fiche d'inscription des sections sur le site de la LDH www.ldh-france.org.

Une première remise des prix organisée par le jury local aura lieu mi-avril 2010 (six poèmes seront sélectionnés dans chaque catégorie : trois œuvres individuelles et trois œuvres collectives).

Les deux meilleurs poèmes (individuel et collectif) de chaque catégorie seront, ensuite, envoyés avant le 30 avril 2010 au jury national qui procédera à la sélection finale définitive.

Les poèmes sont primés selon sept catégories :

Catégorie 1 – Grande section, CP, CE1

Catégorie 2 – CE2, CM1, CM2

Catégorie 3 – 6^{ème}, 5^{ème}

Catégorie 4 – 4^{ème}, 3^{ème}

Catégorie 5 – Lycée

Catégorie 6 – Œuvres étrangères

Catégorie 7 – IME, autres institutions spécialisées

Une place pour d'autres textes littéraires et pour des œuvres essentiellement graphiques

Le concours est aussi ouvert aux scènes de théâtre, aux textes de chansons, à d'autres formes littéraires ainsi qu'à des œuvres essentiellement graphiques, pour les jeunes de 5 à 20 ans.

Ces productions (individuelles ou collectives, dactylographiées ou non), seront primées dans la catégorie « autres productions ». Les scènes de théâtre, les chansons et les autres textes littéraires ne doivent cependant pas excéder deux pages standard (1 500 signes par page).

Elles doivent directement parvenir au siège de la LDH avant le 30 avril 2010.

> **par e-mail :**

communication@ldh-france.org

> **ou à l'adresse suivante :**

Ligue des droits de l'Homme - Écrits pour la fraternité - 138, rue Marcadet - 75018 Paris.

La fiche de participation doit impérativement être jointe à l'œuvre et indiquer l'autorisation de publication.

« Écrits pour la fraternité » au fil des ans

Nous constatons avec une grande satisfaction une augmentation importante cette année du nombre de participants au concours, tant au niveau de l'implication des sections que du nombre de poèmes reçus au niveau national. C'est pourquoi nous vous appelons dès aujourd'hui à poursuivre cette mobilisation, à relancer cet événement et à lui donner la place qui lui revient dans votre région.

Avec ce concours, la LDH affirme sa dimension pédagogique. Il nous importe que les jeunes générations soient sensibilisées aux droits de l'Homme, aux thèmes qui nous sont

chers. Et pour cela, nous avons besoin de vous, de votre ambition et de votre militantisme.

Aux candidats, aux enseignants, aux établissements qui ont concouru cette année, nous donnons rendez-vous, pendant l'année scolaire 2009/2010, pour une nouvelle réflexion et de nouveaux travaux aux formes diversifiées, cette fois-ci sur le thème « Faisons tomber les murs ».

Nous souhaitons que de nombreux autres jeunes, tentés par une si belle aventure, les rejoignent.

Dates à retenir :

31 mars 2010

Envoi des poèmes aux représentants locaux de la LDH (sections).

30 avril 2010

Envoi par les sections de la LDH au jury national des deux meilleurs poèmes (individuel et collectif) de chaque catégorie.

30 avril 2010

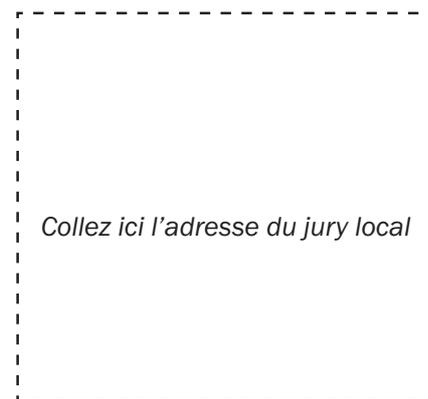
Envoi au siège de la LDH des scènes de théâtre, des chansons, des autres textes littéraires et des œuvres essentiellement graphiques.

mai 2010

Réunion du jury national pour sélectionner les meilleures œuvres.

juin 2010

Remise des prix nationale à Paris.



(Si l'adresse n'est pas indiquée, téléphonez au siège de la LDH au 01 56 55 51 08)

Remise des prix nationale

Les lauréats seront ensuite invités en juin 2010 à la remise des prix nationale, qui aura lieu à Paris et où leur seront remis des lots (livres, BD, jeux éducatifs, papeterie, CD, places de parcs d'attraction...). Les œuvres primées seront mises en ligne sur le site de la LDH :

www.ldh-france.org

N'hésitez pas à illustrer vos poèmes, scènes de théâtre, chansons et autres textes littéraires (format A4 maximum).

« Écrits pour la fraternité » 2008-2009

À nouveau cette année, des élèves de tous âges ont fait preuve d'une vraie ouverture d'esprit, d'une réelle sensibilité et d'une grande créativité en participant au 18^{ème} concours « Écrits pour la fraternité » : « Vivre ensemble, agir ensemble, construire ensemble ». Grâce à l'engagement et au dynamisme des acteurs locaux de la Ligue des droits de l'Homme et de nombreux enseignants, près de deux mille jeunes ont pris part à cette belle initiative pour la fraternité qui, chaque année, permet d'enrichir notre réflexion sur un des thèmes majeurs des droits de l'Homme.

Un travail local

Une cinquantaine de sections et de fédérations de la LDH ont élargi leurs contacts avec des enseignants et des établissements, afin de faire participer au concours encore davantage de classes.

Soixante-dix établissements scolaires, des instituts médicaux spécialisés et des associations ont, une nouvelle fois, proposé ce pari à des poètes en herbe. Pour cette édition 2008-2009, petits et grands ont témoigné de leur expérience, de leur regard, de leurs interrogations et de leur vision du monde.

Près de six cents poèmes ont, dans un premier temps, été primés au niveau local.

A l'instar des années précédentes, la remise locale des prix a souvent donné lieu à l'organisation de manifestations diverses : expositions, représentations théâtrales, conférences en présence de personnalités du monde enseignant, politique et associatif.

La remise des prix nationale

Le samedi 20 juin 2009, quarante-six poèmes ont été récompensés au niveau national devant familles et enseignants, en présence de membres du jury, du président et de membres du Bureau national et du Comité central de la LDH.

Nous sommes reconnaissants à la Maison de la Poésie d'avoir permis à la cérémonie de remise des prix de se dérouler dans un cadre agréable et privilégié. La lecture de leur œuvre par les lauréats, la distribution des diplômes et des lots se sont déroulées dans une atmosphère chaleureuse, avant le somptueux goûter traditionnel (avec la participation de l'association Max Havelaar) dans le beau théâtre de la Maison de la Poésie.



Les échos dans la presse

« Ce travail d'une année a ainsi permis aux élèves de réfléchir sur ce qu'est la fraternité. Une bonne expérience de respect mutuel [...] » (*Paris Normandie* - 16 juin 2009)

« Inculquer les valeurs humanistes le plus tôt possible aux enfants, tel était l'objectif de l'opération « Écrits pour la fraternité », créée en 1991 par la Ligue des droits de l'Homme. » (*L'Est Républicain* - 9 juin 2009)

« Petit à petit, le challenge fait son chemin et trouve un écho particulier auprès des scolaires. » (*Journal d'Abbeville* - 3 juin 2009)

Remerciements

La LDH adresse ses remerciements chaleureux au jury qui a participé à la sélection des œuvres, sous la présidence de Françoise Dumont : Elsa Pavanel, Catherine Lalumière et Martine Romano.

La Ligue des droits de l'Homme remercie ses partenaires pour leur soutien actif, partenaires fidèles et précieux, grâce à qui les lauréats furent largement récompensés :

Alter Eco, Aqualand Cap d'Agde, Aqualand Gujan Mestras, Aqualand Fregus, Aquarium de la Rochelle, Aquarium Sea Life, Chantelivre, château de Chambord, château du Clos-Lucé, cirque Pinder, Cité de la Mer Cherbourg, Cité des Sciences et de l'Industrie, Clairefontaine Rodia, Comédie de la Passerelle, Dargaud, Fnac, France Loisirs, France Montgolfières, Futuroscope, Groupe Léa Nature, Institut océanographique, La Ferme aux crocodiles, La vallée des singes, Le Cherche Midi Editions, le Journal des enfants, Marineland, Max Havelaar, ministère délégué aux Affaires européennes, Moto Magazine, Musée africain, Nouvelle arche de Noé Editions, Océanopolis, le Pal (parc animalier et attraction), Palais de la découverte, Parc animalier de Courzieu, Parc de Bagatelle, Radio France, Réserve africaine de Sigean, Stade de France, Touroparc, V-Tech, Walibi Aquitaine, The Walt Disney Company France et son programme de mécénat de solidarité en faveur de l'enfance et la famille, zoo La Palmyre, zoo de Jurques.



* 2^{ème} prix catégorie CE2, CM1, CM2 travaux collectifs 2008-2009 : « Vivre, agir, construire ensemble », réalisé par la classe d'Alain Grumont, école Bienfaisance, Paris.

FICHE DE PARTICIPATION
ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ
Année scolaire 2009/2010

Titre de votre œuvre :

1 - Vous participez :

Dans un cadre scolaire (remplir la rubrique 7)
Hors du cadre scolaire

2- Vous participez au concours :

De poèmes
De scènes de théâtre, chansons et autres textes
littéraires

3 - Votre texte est une œuvre

Individuelle (indiquer le nom de l'auteur dans la rubrique 5)
Collective (indiquer le nom des auteurs dans les rubriques 5 et 6)

4 - Catégorie

Grande section maternelle/CP/CE1 CE2/CM 6^{ème}/5^{ème}
4^{ème}/3^{ème} Lycée Œuvres étrangères
IME/Institutions spécialisées

5 - Auteur

Nom : Prénom : Âge :
Adresse :
Code Postal : Ville : Tél. :

6 - Autre(s) auteur(s)

Nom : Prénom : Âge :	Nom : Prénom : Âge :
Nom : Prénom : Âge :	Nom : Prénom : Âge :
Nom : Prénom : Âge :	Nom : Prénom : Âge :
Nom : Prénom : Âge :	Nom : Prénom : Âge :

7 - À remplir dans le cas d'une participation dans un cadre scolaire

Établissement concerné :

Nom de l'établissement :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. :

Responsable du concours (enseignant ou autre) :

Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. :

Nom de la section/fédération LDH avec laquelle vous avez pu être en contact :

.....
Je certifie que ce texte a été rédigé par moi et j'en autorise la publication par la Ligue des droits de l'Homme.

Date :

Signature :